MUNICIPALITÉ DE
MAYO

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2023

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux contribuables de la susdite municipalité, conformément à l'article 956 du Code municipal, à l'effet que le Conseil de ladite municipalité adoptera le budget pour l'année 2023 lors d'une session extraordinaire qui se tiendra lundi le 19 décembre 2022 à 19h30 à la salle du conseil située au 20, chemin McAlendin à Mayo, Québec.

DONNÉ À Mayo, ce 6e jour de décembre 2022.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

_____

Mylène Groulx
Directrice générale et greffière-trésorière